

ses faites à la face du ciel et de la terre. Par conséquent, personne, quel que soit son sexe ou sa condition, ne peut, en semant le scandale, restreindre le règne de Jésus-Christ et étendre celui du démon. Or, une longue expérience enseigne à l'Eglise que parmi les moyens d'attirer les hommes au péché et de causer leur ruine spirituelle, il faut placer les vêtements indécents.

Que si l'on demande en quoi consiste un habit modeste et décent pour une chrétienne, on comprendra que c'est celui qui couvre la poitrine et les bras d'étoffes non transparentes, qui descend au moins à mi-jambe, et dont la coupe d'une ampleur convenable protège la pudeur en dissimulant les lignes du corps. Selon l'expression de Bossuet: "Il doit cacher fidèlement ce qu'il ne doit pas laisser paraître". Ainsi, un vêtement qui par sa nature, ou dans la pensée de qui le porte, provoque les passions mauvaises, est un vêtement immodeste et doit être mis de côté par toute personne qui fait profession d'être disciple de Jésus-Christ.

### Recommandations

De plus, l'Instruction pontificale demande que les prédicateurs rappellent ces points de doctrine en toutes les circonstances opportunes, spécialement à l'occasion des fêtes de la Très Sainte Vierge Marie ou des réunions des sociétés pieuses, comme celles des dames de Sainte-Anne, des Enfants de Marie ou des Tertiaires. Une prescription spéciale regarde la fête de l'Immaculée-Conception. En cette solennité les prêtres insisteront d'une façon toute particulière pour inculquer au peuple l'amour de la modestie chrétienne. Afin d'obtenir cette grâce de la bonté de Dieu par la médiation de la Vierge bénie, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, après la messe principale on récitera les litanies de la Sainte Vierge, dites litanies de Lorette, et à la bénédiction du Très Saint Sacrement on chantera l'antienne "Tota pulchra es, Maria, et macula originalis non est in Te".

Une autre recommandation est adressée aux pasteurs. Ils n'omettront pas d'éclairer les pères et mères de famille sur le devoir qui leur incombe d'interdire à leurs filles de porter des vêtements qui ne sont pas convenables (No I).

Le clergé ne peut pas être seul à combattre l'indécence des costumes modernes. Les parents ont aussi la très sérieuse obligation de donner à leurs enfants une solide éducation morale et religieuse. A eux de faire en sorte que dès leur bas âge, les filles en particulier reçoivent l'empreinte profonde de l'enseignement chrétien. N'est-il pas déplorable que des fillettes, par le port de robes trop courtes, soient comme habituées inconsciemment aux livrées de l'immodestie, et toutes préparées à devenir des esclaves des modes perverses! Par vos paroles et vos exemples, parents chrétiens, engagez vos enfants au respect de la pu-